

# 2022



## LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT



Formation préparant au diplôme  
d'aide-soignant et  
d'infirmier  
Instituts de formation des professions  
de santé du CH de BRIVE  
01/09/2022

## Table des matières

<b>1. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION</b> .....	4
1.1. Votre réussite et votre satisfaction comme objectif .....	4
1.2. Nos Partenaires.....	4
1.2.1. Centre Hospitalier de BRIVE .....	4
1.2.2. Région Nouvelle Aquitaine .....	4
1.2.3. Université de Limoges .....	4
1.2.4. Ville et agglomération de Brive .....	5
1.2.5. Pôle emploi.....	5
1.2.6. CFA Nouvelle Aquitaine.....	5
1.2.7. OPCO .....	5
1.3. Vie associative étudiante .....	5
1.4. Site internet .....	5
<b>2. VOTRE ENVIRONNEMENT D'ETUDES</b> .....	5
2.1. Plan d'accès et stationnement.....	5
2.2. Restauration .....	6
2.3. Tabac .....	6
2.4. Hébergement .....	6
2.4.1. Accompagnement psychologique ou social .....	7
2.4.2. Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap .....	7
<b>3. ORGANIGRAMME ET PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE</b> .....	7
<b>4. VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b> .....	8
4.1. Salles de cours.....	8
4.2. Centre de documentation et information (CDI) et Bibliothèque universitaire ....	8
4.3. Accès Wifi.....	8
4.4. Support pédagogiques diversifiés.....	8
4.5. Démocratie étudiante. ....	8
4.5.1. Election des représentants des étudiants .....	8
4.5.2. Représentativité des étudiants .....	8
<b>5. CONDITIONS ET DEROULEMENT DES FORMATIONS</b> .....	9

5.1. Éléments communs aux deux formations .....	9
5.1.1. Objectifs de formation .....	9
5.1.2. Différents lieux de stage .....	9
5.1.3. Planification annuelle de formation .....	9
5.1.4. Suivi pédagogique .....	10
5.2. Spécificités pour la formation en soins infirmiers.....	10
5.2.1. Cours théoriques.....	10
5.2.2. Stages .....	10
5.2.3. Service sanitaire .....	11
5.2.4. Validations.....	11
5.3. Spécificités pour la formation Aide-soignante.....	11
5.3.1. Cours théoriques.....	11
5.3.2. Stages .....	11
5.3.3. Validations.....	12
5.4. Autres documents institutionnels.....	12

# 1. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION

Les instituts de formation des professionnels de santé du Centre Hospitalier de BRIVE se situent sur le pôle de Formation Santé, au sein du campus universitaire de la ville de BRIVE.

Ils préparent respectivement aux diplômes d'Etat d'infirmier et d'aide-soignant et ont également une mission de formation continue.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) a une capacité d'accueil de 67 étudiants en première année, hors apprentissage et l'IFAS une capacité de 50 élèves, hors apprentissage et VAE.

Le Pôle Formation Santé se situe au 22 rue Jules VALLES 19100 BRIVE.

Le secrétariat des instituts est joignable par téléphone au 05-55-92-79-55 ou par mail [ifsi@ch-brive.fr](mailto:ifsi@ch-brive.fr)

## 1.1. Votre réussite et votre satisfaction comme objectif

Les instituts sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses prestations et s'inscrit dans une démarche d'écoute de ses usagers. Ils sont certifiés QUALIOPI, actions de formation depuis décembre 2021.

Votre avis est important et est recueilli lors d'enquêtes de satisfactions. Les apprenants sont d'ailleurs au cœur du projet des instituts tant au niveau pédagogique qu'au niveau du « bien vivre » aux instituts.

## 1.2. Nos Partenaires

### 1.2.1. Centre Hospitalier de BRIVE

Le Centre Hospitalier (CH) de Brive la Gaillarde, dirigé par M. François GAUTHIEZ, est un établissement de santé de 718 lits et places. Il appartient au Groupement Hospitalier de territoire du Limousin composé de 18 autres établissements. Le CH de Brive facilite l'accès à une offre de soins très large et de pointe tant sanitaires que médico-sociales. En effet, les équipes soignantes interviennent en médecine - chirurgie - cardiologie - hémodialyse - néphrologie - réanimation et surveillance continue - urgences - oncologie - gériatrie - pédiatrie - gynécologie - obstétrique - pédopsychiatrie et psychiatrie adulte - rééducation fonctionnelle et soins de suite et de réadaptation. Il dispose également d'un centre médico-social dans les secteurs de l'Addictologie et de la Gériatrie.

### 1.2.2. Région Nouvelle Aquitaine

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne nos instituts sur un plan budgétaire.

Elle attribue une subventions régionale de fonctionnement, afin de financer l'année de formation des étudiants infirmiers ou élèves aide-soignants sauf pour ceux qui sont en formation professionnelle, en contrat d'apprentissage et contrat proA.

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne financièrement les apprenants sur leur parcours de formation notamment par le biais de : Bourses régionales d'études pour les élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers (sous conditions d'éligibilités) ou d'aides exceptionnelles.

### 1.2.3. Université de Limoges

Depuis la réforme des études en soins infirmiers, le Diplôme d'Etat en soins infirmiers fait partie d'un cursus universitaire avec obtention d'un grade licence.

Dans ce cadre, l'IFSI a signé une convention avec l'Université de Limoges et les étudiants bénéficient des avantages liés au statut d'étudiant (CROUS, restaurant universitaire...).

Des cours sont donnés par des enseignants universitaires (sous forme de capsule).

L'université de Limoges permet l'accès à Unilim grâce à votre inscription annuelle.

#### 1.2.4. Ville et agglomération de Brive

La ville et l'agglomération de Brive ont été partie prenante dans le projet de construction du pôle de Formation Santé. La ville de Brive organise tous les ans des manifestations afin de faciliter l'intégration des étudiants et élèves au sein de la ville.

#### 1.2.5. Pôle emploi

En relation continue avec l'institut, ces organismes sont présents lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.

Par ailleurs, ils développent en partenariat avec les instituts de formation, des projets personnalisés pour les demandeurs d'emploi, jeune de moins de 26 ans et en situation de handicap dans le but de promouvoir l'emploi.

#### 1.2.6. CFA Nouvelle Aquitaine

Les instituts de formation du CH de Brive ont conventionné avec le CFA Nouvelle-Aquitaine afin d'accueillir des apprentis en soins infirmiers et aides-soignants.

#### 1.2.7. OPCO

Interlocuteur privilégié pour les congés individuels de formation, les dossiers de demandes sont désormais dématérialisés et les instituts accueillent des apprenants financés par les OPCO.

### 1.3. Vie associative étudiante

Les apprenants sont associés aux activités du Pôle Formation Santé et du campus universitaire de la ville de Brive. Au sein de chaque promotion, des représentants des apprenants sont élus pour siéger à la Section de Vie Etudiante et des élèves des instituts. Cette dernière se réunit plusieurs fois par an sous la présidence de la directrice des soins chargée des instituts et émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante. Deux délégués de promotion sont nommés par leurs pairs chaque début d'année universitaire pour représenter l'IFSI au sein du campus universitaire.

Les représentants au sein des formations sont les interlocuteurs privilégiés des équipes pédagogiques et de la Directrice des soins pour transmettre les informations à l'ensemble de la promotion. Ils sont aussi les porte-paroles auprès de la Direction et au niveau du campus universitaire.

### 1.4. Site internet

Notre site internet est accessible via <http://www.ifsibrive.fr/home.php>. Il est actuellement en cours d'évolution.

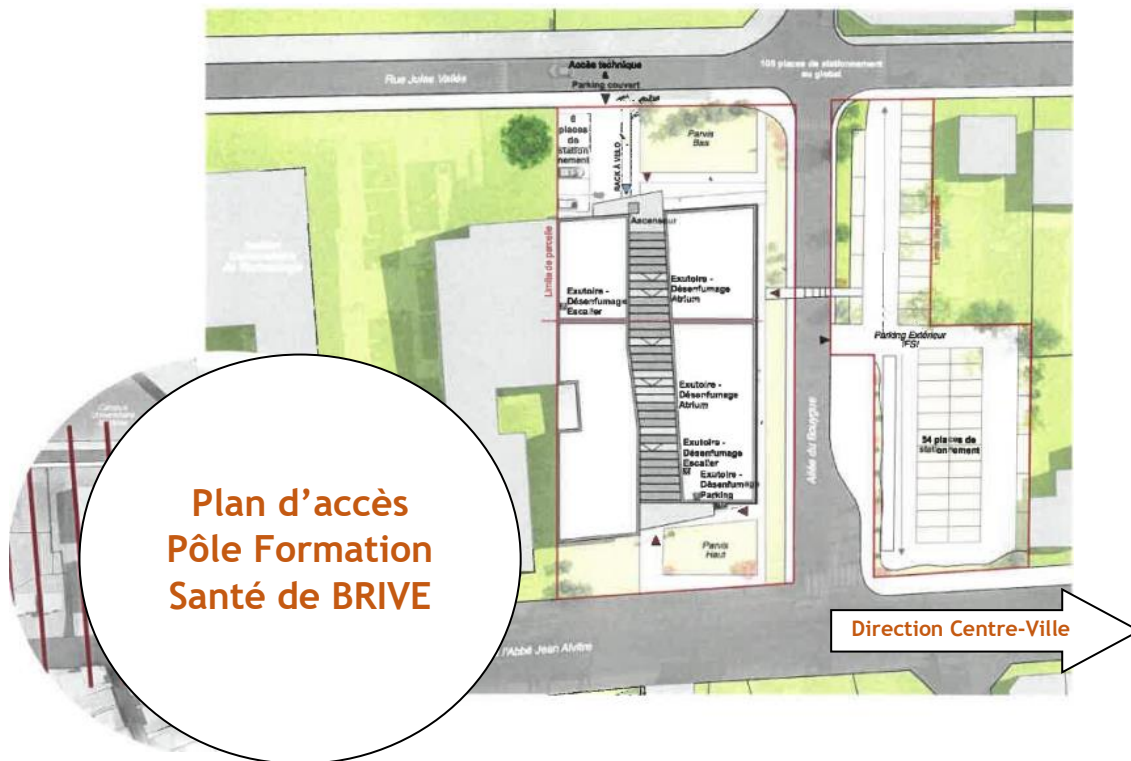
## 2. VOTRE ENVIRONNEMENT D'ETUDES

### 2.1. Plan d'accès et stationnement

Le Pôle de Formation Santé est composé d'un bâtiment situé au cœur du campus universitaire de la ville de Brive.

Les conditions de stationnement obligent à favoriser l'accès au Pôle Formation Santé par les transports en commun, la marche à pied ou le vélo et seulement en cas de nécessité en véhicule. Dans ce cas, le co-voiturage est à privilégier

Un parking de 50 places environs jouxte le bâtiment mais il n'est pas uniquement réservé à l'usage des apprenants du Pôle Formation Santé.



## 2.2. Restauration

Au sein du Pôle Formation Santé, un espace détente est organisé pour la prise des repas avec un accès libre à des réfrigérateurs et des micro-ondes ainsi que des tables en intérieur.

Des distributeurs de boissons ainsi qu'une fontaine à eau sont installés dans cet espace détente.

Les étudiants infirmiers bénéficient de l'accès au restaurant universitaire situé au sein du campus. Afin de faciliter l'accès à la zone détente pour les apprenants qui n'en bénéficient pas, il est demandé aux étudiants de privilégier les repas au restaurant universitaire.

La planification des cours pour les élèves aides-soignants est organisée avec une pause déjeuner quotidienne de 11h30 à 13h30 pour leur faciliter l'accès par bus au self du personnel du CH de BRIVE et ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel.

## 2.3. Tabac

L'usage du tabac en extérieur est autorisé mais tout fumeur doit se tenir à distance du bâtiment afin de ne pas générer d'infiltration de fumée.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur ou devant l'entrée du bâtiment, tout comme il est interdit de vapoter en intérieur.

## 2.4. Hébergement

Les instituts de formation ne disposent pas d'hébergement mais une liste de logements locatifs est régulièrement mise à jour sur notre site internet.

Le CROUS propose pour les étudiants en soins infirmiers des chambres universitaires. Ressources mises à votre disposition

### 2.4.1. Accompagnement psychologique ou social

Un psychologue rattaché au Centre Hospitalier de Brive peut proposer aux apprenants un accompagnement strictement confidentiel. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat du service de Santé au Travail du Centre Hospitalier au 05-55-92-66-53. Un centre de santé universitaire est également à disposition des étudiants au niveau du campus.

Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique pour une démarche administrative et/ou financière, vous pouvez contacter le CROUS, la mission locale régionale ou vous rapprocher du secrétariat de l'institut.

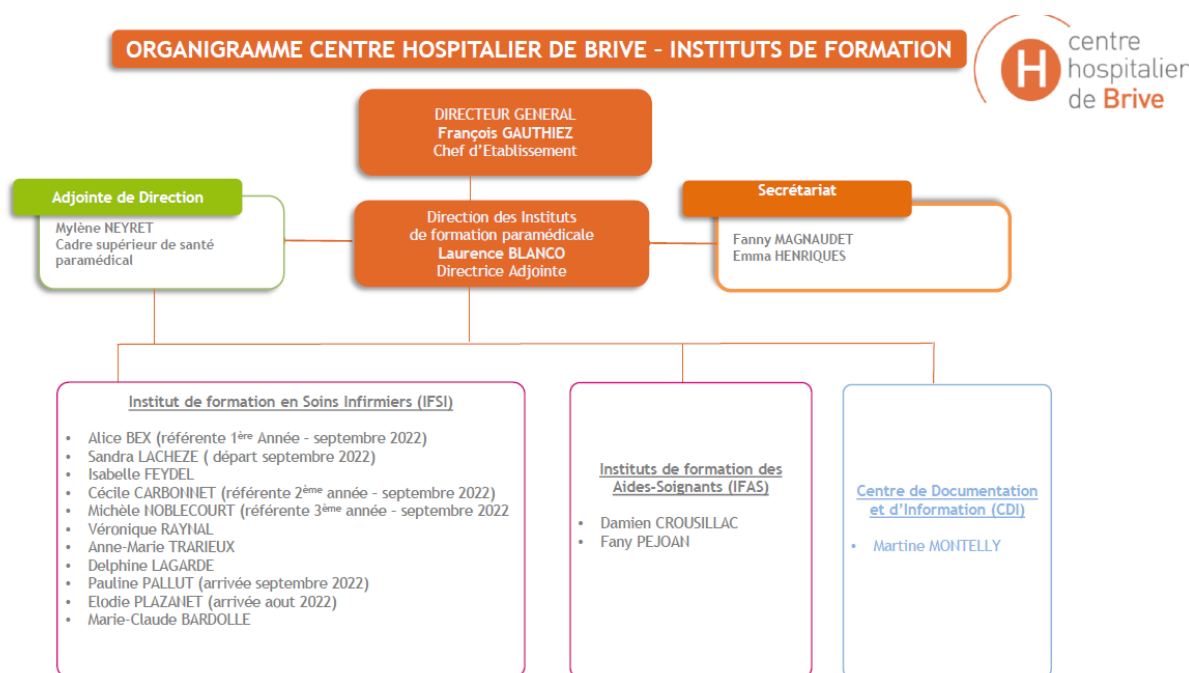
Pour tous conseils, orientation, accueil, écoute, soutien et aide aux démarches administratives : Prise de rendez-vous avec le service social sur [mesrdv.etudiant.gouv.fr](mailto:mesrdv.etudiant.gouv.fr) ou 05.55.43.17.17 (secrétariat) [social@crous-limoges.fr](mailto:social@crous-limoges.fr)

### 2.4.2. Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap

Les locaux sont totalement accessibles à toutes personnes atteintes d'un handicap. Le Centre Hospitalier de Brive dispose d'une cellule de prévention et de gestion des risques professionnels et du handicap. Vous pouvez contacter Mme C. DE OLIVEIRA, au 05-55-92-60-00 poste 8598 pour tout conseil personnalisé.

Les instituts de formation sont en capacité de proposer des aménagements (techniques ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap.

## 3. ORGANIGRAMME ET PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



Equipe Pédagogique : Cf. tableau en annexe

Pour votre information, le secrétariat des instituts de formation vous accueille les mardis et jeudis de 13h à 16h

## 4. VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### 4.1. Salles de cours

Les différentes salles de cours dédiés aux instituts de formation du CH de Brive sont situées au premier étage du Pôle Formation Santé ainsi que les salles de travaux pratiques et de simulation. Elle sont toutes équipées de système numérique permettant de réaliser de la visioconférence.

### 4.2. Centre de documentation et information (CDI) et Bibliothèque universitaire

Un Centre de Documentation et d'Information est accessible à tous les apprenants de des instituts de formation du Centre Hospitalier.

Celui-ci dispose d'un fond composé de revues, livres et multimédia concernant les formations et les métiers. Il est accessible sur place ou à distance sous forme de ressources électroniques.

Le CDI constitue un appui dans l'apprentissage grâce aux conseils de notre documentaliste présente à temps plein.

En complément de notre CDI, vous pouvez accéder à l'ensemble des bibliothèques universitaires du Limousin.

Le CDI vous permet un accès sur place à des ordinateurs ainsi qu'à une imprimante dont les conditions d'utilisation sont accessibles en annexe dans le règlement intérieur.

### 4.3. Accès Wifi

Une connexion Wifi sera à disposition des apprenants au sein du Pôle Formation Santé.

### 4.4. Support pédagogiques diversifiés

En fonction de votre formation, vous aurez accès à divers supports pédagogiques traditionnels et numériques tels que des Cours Magistraux en présentiel ou en capsules, Travaux Dirigés dont certains sont réalisés en laboratoire de simulation, Travaux Pratiques etc...

L'ensemble des informations nécessaires à votre parcours ainsi que les cours et autres consignes de travaux vous seront accessibles sur la plateforme e-notitia.

Les cours dispensés en distanciel seront réalisés via la plateforme Star Leaf.

Vous disposerez d'une messagerie universitaire via la plateforme Unilim.

### 4.5. Démocratie étudiante.

#### 4.5.1. Election des représentants des étudiants

Les conditions de vote sont précisées dans l'article 4 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- Scrutin proportionnel à un tour. En cas d'égalité des voix : le plus âgé est élu.
- Deux représentants titulaires et deux suppléants par promotion.
- Mandat d'un an pour les étudiants.

Les élections ont lieu dans un délai de 60 jours maximum après la rentrée

#### 4.5.2. Représentativité des étudiants

Les étudiants élus siègent à différentes instances : instance compétente pour les orientations générales de l'institut, section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante.



Un représentant de troisième année IFSI et un pour l'IFAS siègent aux commissions de la Direction des Soins Infirmiers, de rééducation et médico-techniques (DSIRMT) du Centre Hospitalier de Brive.

Deux représentants délégués désignés par leurs pairs représentent les instituts au niveau du campus universitaire.

## 5. CONDITIONS ET DEROULEMENT DES FORMATIONS

### 5.1. Eléments communs aux deux formations

#### 5.1.1. Objectifs de formation

Professionaliser le parcours de l'apprenant qu'il soit un futur infirmier ou Aide-Soignant

- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Mettre en œuvre le raisonnement clinique dans les différentes situations de soins
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- Développer une éthique professionnelle permettant à l'apprenant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

#### 5.1.2. Différents lieux de stage

Ces deux formations étant réalisées en alternance, c'est en stage que l'apprenant se retrouve face aux situations de soins. Les temps de stage vont lui permettre de faire des liens avec les acquis théoriques.

Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

Sont réalisés, au cours de la formation, divers stages cliniques, selon les typologies suivantes :

- Soins de courte durée : l'apprenant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'apprenant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'apprenant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'apprenant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Pour le référentiel Aide-Soignant, les typologies sont intitulées Lieu de vie, Santé mentale et Handicap, Court Séjour mais correspondent aux descriptions ci-dessus.

#### 5.1.3. Planification annuelle de formation

Un planning annuel, mettant en évidence l'alternance de votre année de formation vous sera remis en début de chaque année de formation.

#### 5.1.4. Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est un dispositif d'accompagnement personnalisé, continu et formalisé, réalisé pour chaque apprenant dans les étapes de sa construction des compétences.

Il a pour objectif d'accompagner le professionnel en devenir dans la construction de son identité professionnelle.

Certains temps de suivi peuvent aussi se dérouler en groupe en fonction de l'objectif donné à la rencontre.

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'apprenant est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage, qu'à l'institut de formation par le formateur référent du terrain de stage et pédagogique.

#### 5.2. Spécificités pour la formation en soins infirmiers

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié le 17 avril 2018 ; relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

La formation se déroule en trois années découpées en 6 semestres.

##### 5.2.1. Cours théoriques

Les cours permettent de dispenser les apports théoriques en lien avec des unités d'enseignement (UE).

Ces dernières couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents et/ou des professionnels de terrain. Des universitaires réalisent des cours en capsule, disponibles sur notre plateforme e-notitia.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs et des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux étudiants d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Des temps de travaux pratiques en simulation ou numérique (jeux sérieux) sont mis en œuvre afin de permettre à l'apprenant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

##### 5.2.2. Stages

Conformément au décret, la formation vise l'acquisition de dix compétences professionnelles :

Cinq compétences « cœur de métier »

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers

2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier infirmier

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stage clinique réparties comme suit :

- 1ère année : 15 semaines
- 2ème année : 20 semaines
- 3ème année : 25 semaines

#### 5.2.3. Service sanitaire

Suite à l'arrêté du 12 juin 2018, les étudiants en santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie et soins infirmiers), le service sanitaire renforce la politique nationale de prévention et de promotion de la santé en développant l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité dans les professions de santé.

Ce dispositif permet aux étudiants en soins infirmiers :

- de concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès des populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique,
- d'acquérir et développer une posture éducative pour négocier des objectifs partagés avec la population ciblée,
- de concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action.

Il est rattaché à 5 UE : UE 1.2 S2, UE 1.2 S3, UE 4.6 S3, UE 4.6 S4 et UE 5.3 S3.

Il donne lieu à une attestation obligatoire à la présentation au jury du diplôme d'Etat.

#### 5.2.4. Validations

En regard du référentiel de formation, les évaluations se déroulent à l'institut et peuvent être individuelles ou collectives, écrites et/ou orales, théoriques ou pratiques.

Les modalités d'évaluation de chaque unité d'enseignement vous seront précisées en début de chaque semestre.

Le calendrier des sessions d'évaluation vous sera proposé dans le projet pédagogique en début d'année.

### 5.3. Spécificités pour la formation Aide-soignante

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 10 juin 2021, relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

La formation se déroule sur 12 mois, répartis en deux temps égaux de formation théorique et pratique en stage.

#### 5.3.1. Cours théoriques

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents et des professionnels de terrain : infirmiers, aides-soignants, médecins entre autres.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs et des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux élèves d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Des temps de travaux pratiques en simulation ou numérique (jeux sérieux) sont mis en œuvre afin de permettre à l'apprenant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

#### 5.3.2. Stages

Conformément au décret, la formation vise l'acquisition de onze compétences professionnelles regroupées en 5 blocs distincts :

**Bloc 1** - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

**Bloc 2** - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

**Bloc 3** - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

**Bloc 4** - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

**Bloc 5** - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Le parcours clinique de l'élève est réparti comme suit :

3 périodes de stage de 5 semaines et une de 7 semaines en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel.

#### 5.3.3. Validations

En fonction des 5 blocs de compétences, 10 modules sont à valider. Leurs validations peuvent se dérouler sous la forme d'étude de situation, d'évaluation de compétence en situation professionnelle ou bien une pratique simulée.

#### 5.4. Autres documents institutionnels

- Le règlement intérieur du Pôle Formation Santé et ses annexes
- Le projet des instituts
- Le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession est donné à chaque étudiant en début de formation.

*Nous avons pensé ce livret d'accueil de manière à faciliter votre intégration au sein des instituts de formation du CH de Brive.*

*Nous espérons qu'il concourra à la qualité de vie en formation de tous.*

*Dans le cadre de la démarche qualité de nos instituts de formation, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions, ce qui permettra ainsi de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de l'accueil des apprenants qui vont vous succéder.*

## Annexe : Equipe pédagogique des instituts :

Nom prénom	Bureau	Fonction et responsabilités	Adresse mail	N° de téléphone
<b>BARDOLLE M-Claude</b>		Infirmière <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion administrative des stages</li> </ul>	<a href="mailto:marie-claude.bardolle.ifs@unilim.fr">marie-claude.bardolle.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-24
<b>BEX Alice</b>	3	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référente 1<sup>ème</sup> Année</li> </ul>	<a href="mailto:alice.bex.ifs@unilim.fr">alice.bex.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-14
<b>CARBONNET Cécile</b>	8	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référente 2<sup>ème</sup> Année</li> </ul>	<a href="mailto:cecile.carbonnet.ifs@unilim.fr">cecile.carbonnet.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-19
<b>CROUSILLAC Damien</b>	12	Infirmier - IFAS	<a href="mailto:damien.crousillac@ch-brive.fr">damien.crousillac@ch-brive.fr</a>	05-55-84-10-40-23
<b>FEYDEL Isabelle</b>	9	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>ème</sup> Année</li> </ul>	<a href="mailto:isabelle.feydel.ifs@unilim.fr">isabelle.feydel.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-20
<b>LAGARDE Delphine</b>	5	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>ème</sup> Année</li> </ul>		05-55-84-10-40-16
<b>PALLUT Pauline</b>	10	Infirmière FF cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>ème</sup> Année</li> </ul>		05-55-84-10-40-21
<b>PLAZANET Elodie</b>	1	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> Année</li> </ul>	<a href="mailto:bernadette.lavialle.ifs@unilim.fr">bernadette.lavialle.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-12
<b>MONTELLY Martine</b>	CDI	Documentaliste	<a href="mailto:martine.montelly.ifs@unilim.fr">martine.montelly.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-25
<b>NEYRET Mylène</b>	2	Cadre supérieur de santé <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coordinatrice Pédagogique</b> des instituts de formation</li> <li>• Formatrice en simulation</li> </ul>	<a href="mailto:mylene.neyret.ifs@unilim.fr">mylene.neyret.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-13
<b>NOBLECOURT Michèle</b>	4	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référente 3<sup>ème</sup> Année</li> </ul>	<a href="mailto:michele.noblecourt.ifs@unilim.fr">michele.noblecourt.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-15
<b>PEJOAN Fany</b>	11	Infirmière - IFAS	<a href="mailto:fany.pejoan@ch-brive.fr">fany.pejoan@ch-brive.fr</a>	05-55-84-10-40-22



<b>RAYNAL Véronique</b>	6	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> Année</li> </ul>	<a href="mailto:veronique.raynal.ifs@unilim.fr">veronique.raynal.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-17
<b>TRADIEUX Anne Marie</b>	7	Cadre de santé - IFSI <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>ème</sup> Année</li> <li>• Gestion salle de TP</li> <li>• Formatrice en simulation</li> </ul>	<a href="mailto:anne-marie.trarieux.ifs@unilim.fr">anne-marie.trarieux.ifs@unilim.fr</a>	05-55-84-10-40-18